CIHM Microfiche Series (Monographs)

ICMH Collection de microfiches (monographies) The

may the



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

10x	14x	18x	22x		26x		30x	
Ce do	Additional comments / Commentaires supplémentai tem is filmed at the reduction ratio cument est filmé au taux de réduct	checked below / ion indiquė ci-dessous.						
	Blank leaves added during re within the text. Whenever pos omitted from filming / Il se pe blanches ajoutées lors apparaissent dans le texte, r possible, ces pages n'ont pa	ssible, these have been out que certaines pages d'une restauration nais, lorsque cela était		possible ima colorations filmées deu possible.	variables	ou des dé	colorations	s sont
	Tight binding may cause shac interior margin / La reliure s l'ombre ou de la distorsion intérieure.	serrée peut causer de		pelure, etc., obtenir la m Opposing discolouration	pages withous and pages with the pages with the pages with the pages with the pages and the pages with the page	age possible th varying ned twice to	le. g colourati o ensure th	ion o
	Only edition available / Seule édition disponible			tissues, etc. possible i partiellemen	mage / L nt obscurcie	es pages esparunfe	totaleme uillet d'errat	nt ou ta, une
	Bound with other material / Relié avec d'autres documer	nts		Pages who	lly or partia	ally obscure	ed by errata	a slips
	Planches et/ou illustrations e			Includes su Comprend				
	Encre de couleur (i.e. autre de Coloured plates and/or illust			Quality of p Qualité inég				
	Coloured ink (i.e. other than	blue or black) /		Showthroug				
	Cover title missing / Le titre de Coloured maps / Cartes géo			Pages deta	ched / Pag	es détaché	es	
	Couverture restaurée et/ou p	pelliculée		Pages disc Pages déco				
	Couverture endommagée Covers restored and/or lami	nated /		Pages resta Pages resta				
	Couverture de couleur Covers damaged /			Pages dam	naged / Pag	jes endomi	magées	
	Coloured covers /			Coloured p	ages / Pag	es de coule	eur	
copy may the sign	Institute has attempted to or available for filming. Feature be bibliographically unique, images in the reproductificantly change the usual resked below.	res of this copy which which may alter any of tion, or which may	été plai ogra ou	stitut a micro possible de re qui sont p aphique, qui p qui peuvent e normale de fill	se procure eut-être ur peuvent me exiger une	i: Les dét niques du p odifier une modification	tails de cet point de vu image repi on dans la	t exer ue bib roduit

20x

24x

28x

32x

iques

12x

16x

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Bibliothèque nationale du Québec

The images appearing here are the best quelity possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed peper covers ere filmed beginning with the front cover end ending on the last pege with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last pege with e printed or illustrated impression.

The last recorded freme on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too lerge to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmege.

Les exemplaires originaux dont la couverture en pepier est imprimée sont filmés en commençant per le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plet, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la darnière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les certes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents.
Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

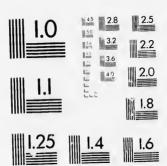
1	2	3
		*

1	
2	
3	

1	2	3		
4	5	6		

MICROCOLY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)





APPLIED IMAGE In

1653 East Main Street Rochester, New York 14609 USA (716) 482 - 0300 - Phone (716) 288 - 5989 - Fax

MES CH

Je dé de vous dant qua liberté lutte é M. le député savez, court é mais il il est de cette é docteu geaien le tem Loque court é traire Quelq m'écri

Mon o

tu as gens l fin, la

C'es lait a

AUX ELECTEURS

DU

COMTE DE DORCHESTER.

MES CHERS AMIS,

Je désire vous laisser terminer vos semences avant de vous déranger pour des assemblées, mais, en attendant que j'aic le plaisir de vous voir, je prends la liberté de vons adresser quelques mots au sujet de la

lutte électorale qui commence.

M. le docteur Vaillancourt a été élu unanimement député de votre comté en 1891, et, comme vous le savez, j'ai un peu contribué à ce résultat. M. Vaillancourt était alors et se proclamait conservateur-national mais il a complètement changé son attitude politique, il est devenu partisan avoué de M. Laurier. J'étais à cette époque en lutte ouverte avec M. Mercier, et le docteur Vaillancourt é ait l'un de ceux qui m'encourageaient le plus dans la guerre que nous faisions dans le temps au Premier Ministre de Québec.

Lequel des deux a abandonné l'autre? M. Vaillancourt dit que c'est moi, mais mes amis savent le contraire et en voici quelques preuves additionnelles. Quelques jours après son élection, le 23 mars 1891, il

m'écrivait ce qui suit :

St. Anselme, 23 mars 1891.

MON CHER AMI, Permets moi de le féficite, de l'attitude que tu as prise vis à vis *Césae* et le *Quotidien*. Tous les gens bien pensants l'approuvent. Combats jusqu'à la fin, la victoire sera pour toi,.....

Tout à toi.

C. E. VAILLANCOURT.

C'est l'honorable Mercier que M. Vaillancourt appelait ainsi César.

Quelques jours après, au moment ou on était venu avec la police s'emparer par la violence du journal La Justice, et qu'on en avait fait une doublure de l'Electeur, M. Vaillancourt m'écrivait ce qui suit :

St-Anselme, 2 egril 1891.

MON CHER PELLETIER,

Comme La Justice n'est plus qu'un double de l'Electeur, je ne vois plus la nécessité de l'existence de ce journal. Veuille donc avoir la bonté de faire rayer mon nom de la liste des abonnés. Pas un seul numéro de l'Etendard n'est encore arrivé à St-Anselme. S'il était possible avec le prochain numéro, tu pourrais faire paraître un supplément contenant tout ce qui a paru jusqu'à ce jour concernant l'imbroglio, et ce supplément devrait être répandu dans le comté. Courage.

A toi,

C. E. VAILLANCOURT, M. P.

Encouragé par les conseils que me donnaient M. Vaillancourt et un grand nombre des amis du comté, je continuai en effet la lutte qui se termina par le renvoi de M. Mercier, et la formation du nouveau gouvernement dont je fus un des membres.

Quelques jours après la formation de ce nouveau gouvernement, M. Vaillancourt m'écrivait ce qui suit:

St-Auselme, 24 décembre 1891.

CHER AMI,

Mes sincères félicitations pour tou élévation au poste honorable que l'on t'a confié. La politique n'est pas rose par le temps qui court et notre chère province subit de dures bourasques de temps à autres. Enfin, si le peuple vous confirme en grâce, c'est qu'il aura confiance que vous ferez might que vos prédécesseurs. J'ai bien hâte de te voir pour en parler à cœur ouvert. Veuille présenter mes auitiés à Madame Pelletier et me croire.

Ton dévoué,

C. E. VAILLANCOURT.

Comme vous le voyez, j'avais commencé la lutte contre M. Mercier avec le concours et l'encouragement de M. Vaillancourt. La lutte terminée il me félicite de

tout ce q fer us m pas encor choses là me faire qu'il m'e moi qui

Cette l a tenue s voir.

Lorsq

Dorchest

croire que conté. j'avais di n'a ja fait pou reproche été capa l'intérêt Ottawa, et qui pe fais j du com

C'est

tâcher (

neur ar yeux s capable député l'hou. ! M. Ang et qu'il temps: tion du était de candid avoir c vint à son co Sainteil va n de vou

en der

it venu journal e l'Elec-

1891.

e l'*Elev*e de ce e rayer numéro ie. S'il ourrais e qui a ce supourage.

. P.

tient M. ı comté, r le rengouver-

iouveau ni suit:

1891.

au poste ı'est pas province Enfin, si ura comesseurs. ouvert. lletier et

JRT.

itte conment de licite de tont ce qui est arrivé. Il exprime l'espoir que nous fer us mieux que nos prédécesseurs et l'encre n'était pas encore sèche sur le papier où il avait écrit ces choses là, qu'il se lançait contre moi dans le comté pour me faire la guerre et pour remettre au pouvoir le l'ésar qu'il m'encourageait à combattre. Ce n'est donc pas moi qui l'ai abandonné comme il le prétend.

Cette ligne de conduite est la même que celle qu'il a tenne sur la question des écoles comme vous allez le

Lorsque j'ai demandé aux électeurs du comté de Dorchester d'élire M. Vaillancourt, j'avais raison de croire qu'il m'aiderait à travailler à la prospérité du coınté. Mais loin de recevoir de lui le support auquel j'avais droit de m'attendre pour le progrès du comté, il n'a jamais onvert la bouche en chambre et n'a rien fait pour le comté. Je ne lui en fais pas un grand reproche, car je comprends qu'il n'a probablement pas été capable de faire mieux. Mais d'un autre côté, dans l'intérêt du comté, je désirerais avoir pour m'aider à Ottawa, un homme qui pourrait faire quelque chose et qui pourrait coopérer avec moi dans le travail que je fais pour le bonheur et la prospérité des électeurs

C'est pourquoi j'ai fait tous les efforts possibles pour tâcher de trouver un homme distingué qui ferait honneur au coınté et qui pourrait m'aider. J'avais jeté les yenx sur les noms de deux hommes que je croyais capables de remplir le noble rôle que l'attendais du député fédéral de Dorchester: l'hon. M. Augers et l'hon. M. Caron. Il m'a été impossible d'avoir l'hon. M. Angers parce qu'il se présente dans Québec-Centre et qu'il est obligé de rester à Québec la plupart du temps vu qu'il a la direction de la lutte et l'organisation du parti. D'un autre côté l'hon Sir A. P. Caron était demandé par beaucoup de comtés pour être leur candidat, mais j'ai réussi par obtenir de lui, après avoir consulté un grand nombre de personnes, qu'il vint à se présenter chez nous, et il a finalement donné son consentement. Son choix a été ratifié hier à Sainte-Hénédine à l'assemblée que nous avons eue et il va maintenant commencer la lutte. Il aura occasion de vous expliquer son programme qui peut se résumer en deux mots: Une politique fiscale dans l'intérêt bien entendu du pays et des enltivateurs et justice

pour la minorité catholique du Manitoba.

Ce programme, qui est celui du parti conservateur dans la présente lutte, est destiné à triompher glorieusement au poll le 23 juin prochain, et j'espère que le beau comté de Dorchester, avec ses traditions illustres,

sera dans la procession triomphale ce jour-là.

Je n'entreprendrai pas de disenter ici d'une manière bien détaillée les questions de finance, de protection et de libre échange. Lorsque l'ancien gouvernement de 1878 était an pouvoir à Ottawa, il avait imposé des taxes sur toutes les choses les plus nécessaires à la vie. Le gouvernement conservateur a aboli les taxes sur le thé, le café, le sucre et autres articles de ce genre. M. Vaillancourt your dit que la protection vous appauvrit. N'est-il pas vrai que vous payez tous les articles que vous achetez aujourd'hui chez les marchands beaucoup moins cher qu'en 1878 du temps de M. Laurier. On vous dit que l'huile de charbon, le clon, le coton et tout ces effets-là paient des taxes énormes. N'est-il pas vrai que vous payez ces articles aujourd'hui beauconp moins cher que vons ne les payiez alors? Donc la protection u'a pas en un si mauvais effet que le dit M. Laurier. Au contraire elle a en l'effet de faire baisser les prix de tous les effets que vous achetez et en même temps d'encourager les manufactures dans le pays et de ne pas sacrifier notre marché à celui des Etats-Unis. Si nous remettions M. Laurier au pouvoir, les choses reviendraient comme elles étaient dans ce temps-là. Et quel est celni qui ne se rappelle pas la crise sériense que novs avons traversée à cette époque où la désolation et la panyreté s'étendaient comme un suaire sur tout le pays.

Le docteur Vaillancourt vons parle de scandales, de vols et de brigandage. Je sais parfaitement que tous les gouvernements, conservateurs on libéraux, font des fautes, mais à quoi bon crier à propos de tout cela lorsqu'on habite une maison de verre. Vous vous rappelez que nous nous sommes mis tons ensemble en 1892 pour balayer comme par un véritable vent de tempête les hommes qui s'étaient fait bâtir des palais et des châteaux avec l'argent public et qui sont encore les mêmes aujourd'hui, amis de M. Laurier et chefs de

M. Vaillancourt.

Co brigg dans drez poin

J'a impe Conl

L

co-re cés à prot leurs serv com infâ toba misè seil leur a été a re. là la soit juge pour \mathbf{C}

> prot Tup nne M. 1 sait teur part a p les c pas pou mei. cont lane gne

pavs

et justice

onservateur ier glorienère que le is illustres,

ne manière protection rnemeut de sé des taxes la vie. Le s sur le thé, e. M. Vailappauvrit. irticles que s beaucoup urier. On le coton et s. N'est-il l'hni beauors? Done effet que le l'effet de vous achemufactures rché à celui Laurier au les étaient se rappelle rsée à cette 'étendaient

undales, de ment que a libéraux, oos de tout Vous vous asemble en le vent de des palais ont encore et chefs de Ces gens là sont donc bien mal venns à parler de brigandage politique et comme j'ai trop de confiance dans votre intelligence pour croire que vous les prendrez au sérieux, je n'insisterai pas d'avantage sur ce point.

J'arrive maintenant à la question des écoles, la plus importante que ce pays ait en à décider depuis la

Confédération.

Le gonvernement libéral de Manitoba a enlevé à nos co-religionnaires les écoles catholiques et il les a forcés à payer des taxes pour bâtir et maintenir des écoles profesiantes où leur religion leur défend d'envoyer leurs enfants II a fallu que le gouvernement conservateur, qui a été appelé à réparer une bévue comme celle-là, apporte un remède à cette outrageante infâmie. Depuis cinq ans les catholiques du Manitoba lutteut pour leurs droits et, après bien de la misère, ils ont véussi à obtenir un jugement du Conseil Privé de la Reine d'Angleterre, déclarant que leurs écoles devaient leur être rendues. Ce jugement a été communiqué au gouvernement de Manitoba qui a refusé de s'y soumettre. Dans un cas comme celuilà la constitution de notre pays pourvoit à ce que ce soit le gouvernement fédéral qui lasse respecter le jugement du Conseil Privé et qui présente une loi pour réparer l'injustice commise.

Cette loi a été présentée, et les catholiques de ce pays ont eu la douleur de constater, pendant que des protestants comme Sir Mackenzie Bowell et Sir Charles Tupper, les chefs du parti conservateur, présentaient une loi pour nous rendre justice, un catholique comme M. Laurier, qui est le chef de M. Vaillancourt, s'opposait à ce que justice fut rendue. Il est vrai que le docteur Vaillancourt a voté pour ce Bill, mais il déclare partout dans le comté que le Bill était mauvais et qu'il a plus confiance à M. Laurier sur la question des écoles qu'au gouvernement. M. Vaillancourt n'était donc pas sincère dans son vote. S'il tronvait le Bill mauvais pourquoi votait-il pour? et s'il trouvait M Laurier meilleur que le gouvernement, pourquoi votait-il contre M. Laurier et avce le gouvernement? M. Vaillancourt serait-il par hasard plus capable que Monsei-

gneur Langeviu et tous nos évêques?

L'attitude de M. Vaillancourt sur cette question est

la même que celle qu'il a tenue à mon égard lorsqu'il m'eugageuit à combattre M. Mercier, qu'il me félicitait ponr cela et qu'ensuite il m'a combattu sans taison. Eucore lá M. Vaillancourt a changé d'opinion. Il parle d'une manière et il vote de l'autre. M Vaillancourt voudrait retourner en chambre pourmettre M. Lanrier au pouvoir. C'est à dire qu'il voudrait mettre au pouvoir un homme qui a sacrifié tous les droits des catholiques. Cela nons donne une idée de la justice de M. Vaillancourt et de la confiance que l'on peut donner à ses promesses. Ce n'est pas difficile pour M. Vaillancourt de promettre qu'il votera pour le Bill des catholiques, car il ne serajamais appete à remplir cette promesse si M. Laurier arrivait au pouvoir En effet M. Lauvier est contre les catholiques. Monseigneur Langevin a dit de lui qu'il avait trahi la cause des catholiques comme on peut le constater dans son télégramme si bien connu:

"Aucun évêque ne diffère d'avec moi. Tous sout "extrêmement sympathiques. Les catholiques qui "combattent le Bill trahissent la minorité catholique."

> A. D. Langevin, Archevêque de St-Bomface.

Et c'est l'homme marqué au front du scean de la trahison par l'archevêque de Manitoba que M. Vaillancourt veut mettre au pouvoir?

Ce chef de M. Vaillaneourt à en la chance de revenir de son erreur, de se soumettre au mandement de nos évêques. Il ne l'a pas vouln. On lui a présenté à la grande assemblée de St-Raphaèl, comté de Bellechasse, une déclaration qui se lisait comme suit :

DECLARATION

"En face de la déclaration du comité judiciaire du Conseil Privé qui s'est prononcé définitivement sur les questions de droit et de faits, en déclarant que la minorité catholique du Manitob a des griefs fondés et qu'elle a droit à ses écoles séparées;

"En face des déclarations du gouvernement actuel qui proclame que son devoir patriotique est de persister dans sa politique de rémédier aux griefs de la minorité sant gara

de Qu'acc gent d'un Man le Co

form

puyo trice Man ayan de la m'en gouv légis tarde

C'est clerg cathe doiv semblest d pouv en m ceux je te

Pouv En dire vous comt enser passé

qu'il est c rd lorsqn'il ne félicitait sans mison. on. Il parle 'aillancourt tre M. Lanidrait meté tons les · une idée i confiance le p'est pas

nt le cons-Tous sont liques qui niholique."

m'il votera

nais appear

rrivait au

les eatholi-

qu'il avait

EVIN. t-Bourface.

sceau de la ie M. Vail-

ce de revedement de présenté à de Bellesuit :

liciaire du ement sur ant que la efs fondés

ent actuel de persisle la mino-

rité catholique romaine de Mauitoba, en la rétablissant dans la jonissance des droits et privilèges que lui garantit la constitution;

" En face da mandement des évêgnes de la province de Québec qui imposent aux catholiques l'obligation de n'accorder lenr suffrage qu'aux candidats qui s'engugent formellement à voter, au parlement, en faveur d'une législation rendant à la minorité catholique du Manitoba les droits scolaires qui lui sont reconnus par le Conseil Privé d'Angleterre.

"Je, soussigné, candidat à la présente élection, et chel reconnu du parti libéral m'engage, comme tel, formellement et solemellement à exiger et appuyer de mon vote la passation d'une mesure réparatrice, devant remettre la minorité catholique du Manitoba dans la plénitude de ses droits reconnus, et ayant l'approbation de l'évêque spécialement chargé de la délense et de la protection de ses droits. Je m'engage de plus à ne rien faire qui puisse mettre le gouvernement dans l'impossibilité de présenter telle législation réparatrice on qui soit de nature à en retarder l'adoption."

M. Laurier a refusé de signer cette déclaration. C'est-à-dire, qu'il est en révolte ouverte contre notre clergé et contre le jugement de la Reine. Tous les catholiques et les protestants bien pensants de ce pays doivent flétrir un homme comme celui-là, et il me semble que les électeurs de Dorchester croiront qu'il est de leur devoir de ne pas contribner à le mettre an pouvoir. Il en est indigne, et le docteur Vaillancourt en marchant sous son drapeau, tombe dans le cas de ceux dont on peut dire: Dis-moi qui tu fréquentes et

je te dirai qui tu es.

D'ailleurs à quoi bon pour M Vaillancourt de dire qu'il est pour les catholiques v'il suit un homme qui est contre eux et veut avant toute chose le mettre au

pouvoir, ce dont il est indigne?

En terminant, mes cherames permettez-moi de vous dire que si vons avez un pen de confiance en moi et si vous croyez que je puis faire quelque chose pour votre comté, j'expère que nous nous dor nerons la main tous ensemble et que, unis comme nous l'avons été dans le passé, nous verrons triompher la cause sacrée des droits de la minorité du Manitoba que représente Sir A. P.

Caron comme candidat dans notre comté.

Donnez en même temps au comté un homme capabie de m'aider à travailler à votre prospérité. Je tiens beaucoup à cela, parce que j'ai pour vous de la reconnaissance et de l'amitié. Vous m'avez pris par la main et vous m'avez fait ce que je suis dans la politique. Je m'en souviens et je voudrais vous le rendre en travaillant dans ma sphère pour votre bonheur et votre, prospérité, en envoyant à Ottawa un homme capable qui seconderait mes efforts.

J'aurai l'occasion de faire le tour du comté bientôt pour la distribution des argents de colonization. Cela me fournira l'occasion et le plaisir de vous voir et nous pourrons discuter ensemble alors toutes ces ques-

tions-là.

Quelques personnes vous parlent des taxes que le gouvernement provincial a imposées. Comme il s'agit maintenant d'une élection fédérale, ce n'est point le temps de discuter les questions de politique provinciale. C'est le gouvernement fédéral qu'il s'agit de juger et c'est la question des écoles catholiques qu'il faut régler. Quand le temps sera venu, je me propose de défendre la politique du gouvernement dont je forme partie, et vous verrez que ce n'est pas par plaisir que nous avons imposé pour quelques temps les taxes en question. M. Mercier avait plongé la Province dans un abime de dépenses et il fallut payer celu. Je vous prouverai en temps et lieu ce qui en est sous ce rapport.

En attendant (chaque chose à son temps), je compte sur tous mes bons et fidèles amis du comté pour marcher avec moi la main dans la main et continuer à

défendre nos droits et ceux du comté.

Votre ami dévoué,

LOUIS P. PELLETIER.

Sir A. P.

nme capa. Je tiens
e la reconar la main
itique. Je
en travailtotre, prosapable qui

té bientôt tion. Cela pir et nous ces ques-

xes que le

Comme il n'est point ue provinl s'agit de iques qu'il ne propose it dont je par plaisir es les taxes Province

r cela. Je est sous ce

je compte pour marontinuer à

ETIER.

